

VOUS ACCOMPAGNER DANS LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DE VOTRE EXPLOITATION



POUR CONCILIER
AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

AGRO-ÉCOLOGIE
PRODUISONS
AUTREMENT



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DORDOGNE



Créée en 2012 par le ministère chargé de l'agriculture, la certification environnementale regroupe différentes démarches environnementales des exploitations agricoles avec un cahier des charges unique pour toutes les productions. Depuis 2014, un logo national identifie et valorise auprès des consommateurs les exploitations/produits certifiés de niveau 3 (HVE). En France, au 1^{er} juillet 2019, plus de 2 200 exploitations sont certifiées HVE niveau 3 et plus de 10 000 sont engagées dans le niveau 2.

Pourquoi cette certification en Dordogne ?

En Dordogne, nous bénéficions d'une nature préservée et très présente sur les exploitations (boisements, haies, diversité des produits...). Nos agriculteurs travaillent, parfois sans le savoir, avec la biodiversité qui les entoure. Cette certification peut constituer un des vecteurs de l'image positive du territoire et des produits locaux, où la nature est très présente et où les pratiques agricoles respectent l'environnement.

En quoi consiste la certification ?

La certification environnementale est une démarche volontaire, de respect d'un cahier des charges ambitieux concernant des pratiques de respect de la biodiversité, de réduction des intrants phytosanitaires, de gestion de la fertilisation et des sols, et de la ressource en eau. C'est l'ensemble de l'exploitation qui est certifiée, avec une progression en 3 niveaux.

Le 3^e niveau, ou "Haute Valeur Environnementale" (HVE), s'appuie sur des indicateurs de résultats pour toute l'exploitation. Un audit indépendant atteste que les éléments de biodiversité sont largement présents sur l'exploitation et que la pression des pratiques agricoles sur l'environnement est réduite.

Comment être certifié ?

1/ Individuellement

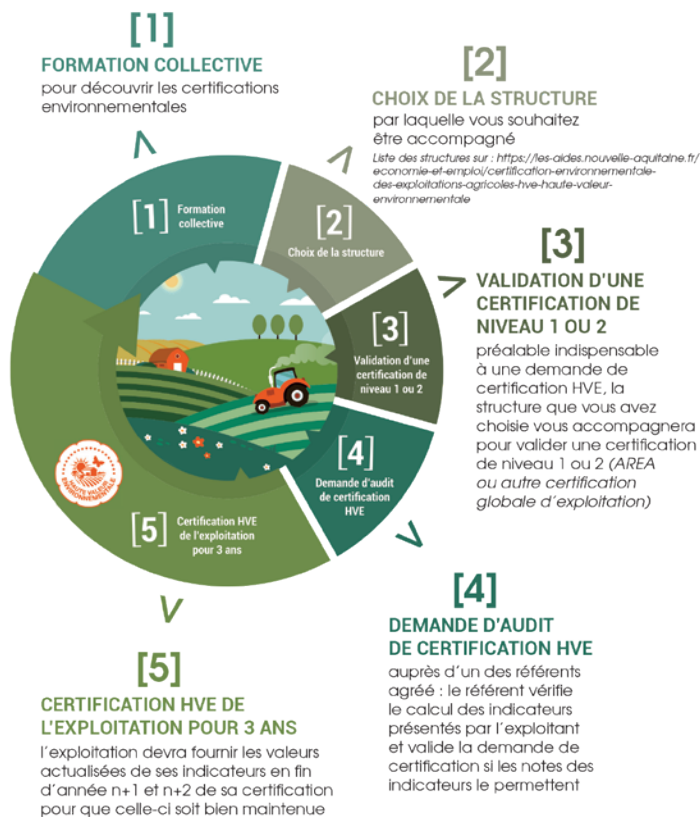
La certification HVE est validée par un cabinet d'audit indépendant (AFNOR, OCCACIA, ECOCERT...) agréé par le ministère. Elle est renouvelée tous les 3 ans, avec un audit intermédiaire obligatoire entre la deuxième et la troisième année. La certification individuelle coûte entre 1000 € HT et 1300 € HT sur 3 ans.

2/ Collectivement

La région Nouvelle-Aquitaine a mis en place à partir de 2019 un dispositif de certification collective. Vous choisissez une structure agréée par la Région (par exemple la Chambre d'agriculture) qui réalise votre audit et votre suivi. Un conseiller référent HVE vous accompagne jusqu'à la certification et pendant 3 ans. Dans ce dispositif, le coût est de 800 à 1300 € HT sur 3 ans, avec une aide de la Région de 200 à 400 €.

Les différentes

étapes de la CERTIFICATION HVE



La Chambre d'agriculture vous accompagne pour la certification

- > **Formations "passport pour la HVE"** : pour découvrir les certifications environnementales et se positionner en connaissant les critères de certification. Gratuit pour les exploitants costisants Vivea / financement FAFSEA pour les salariés.
- > **Prestation individuelle de calcul des indicateurs HVE** : pour préparer l'audit HVE (facultatif).
- > **Validation de niveau 1.**
- > **Validation de la certification AREA (niveau 2)** par un conseiller référent.
- > **Visite audit pour certification par un référent HVE** : obligatoire dans le cadre de la certification collective.
- > **Mise à jour des indicateurs années 2 et 3 de la certification.**

Tarifs : sur devis.



295 boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord
Coulounieix-Chamiers

Adresse postale :

CS 10250

24060 Périgueux cedex 9

Tél. : 05 53 35 88 88

Ouverture au public

du lundi au vendredi

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Contactez un conseiller référent HVE et certifications environnementales :

Vos contacts

Arthur DUVIN • arthur.duvin@dordogne.chambagri.fr
Tél. 05 53 80 89 38 / 06 49 78 64 64

Céline FOURNIER • céline.fournier@dordogne.chambagri.fr
Tél. 05 53 55 05 09 / 06 87 37 32 09

Elodie PEYRAT • elodie.peyrat@dordogne.chambagri.fr
Tél. 05 53 35 88 33 / 07 86 00 40 64

+ d'info

<https://agriculture.gouv.fr/la-haute-valeur-environnementale-une-mention-valorisant-e-pour-les-agriculteurs-et-leurs-pratiques>

